



**INFORMATIONS FINANCIÈRES
COMMUNE DE FUMEL**

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 / BUDGET 2017

Conseil Municipal du 14 avril 2017

Les nouvelles dispositions prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) du 7 août 2015 relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales prévoient une note de présentation retraçant les informations financières essentielles pour le compte administratif et le budget primitif.

Ces dernières viennent compléter le débat d'orientation budgétaire tenu en Conseil Municipal en séance du 23 février 2017.

- I. BUDGET GENERAL / COMPTE ADMINISTRATIF**
- II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT**
- III. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**
- IV. SECTION D'INVESTISSEMENT**

I. BUDGET GENERAL / COMPTE ADMINISTRATIF

			CA 2016	BP 2017	BP 2016
Budget Général	Section fonctionnement	Dépense	4.432.288,73	5.379.324,50	5.357.066,26
		Recette	5.970.697,78	5.379.324,50	5.357.066,26
		Excédent	1.538.409,05	—	—
	Section d'investissement	Dépense	1.719.813,08 RAR 539.374,18	2.322.510,44	2.561.016,37
		Recette	1.955.511,65 RAR 171.712,84	2.322.510,44	2.561.016,37
		Excédent	235.698,57	—	—

Maîtrise du budget de fonctionnement de la commune en 2017 avec stabilisation des dépenses au BP 2017.

Le résultat de fonctionnement reste confortable avec un excédent de **1.538.409,05 €** au compte administratif 2016.

Celui-ci sera affecté au BP 2017 de la façon suivante :

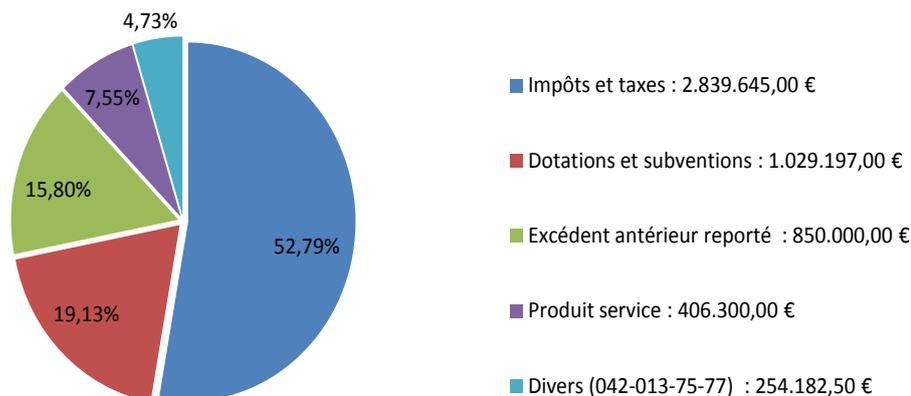
- + **850.000,00 €** section de fonctionnement
- + **688.409,05 €** section d'investissement

Très bonne exécution du budget d'investissement avec **88,21 %** des dépenses prévues au BP 2016, réalisées ou engagées. Les forts Restes A Réaliser (RAR) concernent :

- 139.094,20 €** - Tranche II extension cimetièrre
- 95.489,50 €** - SDEE47 = transfert I éclairage public
- 134.167,20 €** - Confortement Falaise Fitou
- 66.600,00 €** - Etudes projet « Avenue de l'Usine »

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

BP 2017 RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en %)



Impôts locaux

Pas de hausse du taux de fiscalité au BP 2017 pour la 13^{ième} année consécutive.

BP 2016	Contributions perçues 2016	BP Prévisions 2017
1.974.692,00	1.933.791,00	1.927.272,00

La réalisation au CA 2016 a été inférieure à la prévision de **40.901,00 €**.

La prévision budgétaire a été établie à partir des données fiscales de novembre 2016 ayant servi de calcul pour la fusion des 2 intercommunalités Fumel / Penne d'Agenais.

2017 : Une nouvelle répartition des taux pour garantir la stabilité fiscale.

En 2017, la création de la nouvelle Communauté Fumel Vallée du Lot issue de la fusion des communautés de commune Fumel Communauté et de Penne d'Agenais entraîne une harmonisation de la fiscalité intercommunale. De nouveaux taux intercommunaux d'imposition seront applicables en 2017. Pour que les contribuables de Fumel ne subissent pas d'augmentation du taux global d'imposition, il sera proposé au Conseil Municipal de modifier les taux communaux pour compenser intégralement les variations attendues des taux intercommunaux.

	Taux intercommunaux			Taux communaux			Taux global (Communal + Interco)		Variation Pression fiscale
	2016	2017	Variation 2016/2017	2016	2017	Variation 2016/2017	2016	2017	
Taxe habitation	9,59 %	9,06 %	- 0,53 %	14,90 %	15,43 %	+ 0,53 %	24,49 %	24,49 %	0,00 %
Taxe foncière bâti	1,70 %	2,29 %	+ 0,59 %	23,09 %	22,50 %	- 0,59 %	24,79 %	24,79 %	0,00 %
Taxe foncière non bâti	2,93 %	9,36 %	+ 6,43 %	75,74 %	69,31 %	- 6,43 %	78,67 %	78,67 %	0,00 %

Equilibre financier au niveau de la commune.

En €	Données fiscales de la commune en 2016			Données fiscales de la commune après fusion			Variation du produit fiscal (2-1)
	Bases d'imposition *	Taux Communaux	Produit fiscal (1)	Bases d'imposition	Taux communaux ajustés	Produit fiscal (2)	
Taxe habitation	5.241.771,00	14,90 %	781.024,00	5.241.771,00	15,43 %	808.805,00	27.781,00
Taxe foncière bâti	4.762.395,00	23,09 %	1.099.637,00	4.762.395,00	22,50 %	1.071.539,00	-28.098,00
Taxe foncière non bâti	67.707,00	75,74 %	51.281,00	67.707,00	69,31 %	46.928,00	-4.354,00
Produit fiscal taxes ménages			1.931.942,00	Produit fiscal taxes ménages		1.927.272,00	- 4.670,00

* Etude fiscale ayant servi de base de calcul lors de la fusion.

Après ajustement des taux d'imposition communaux, le produit fiscal diminue de 4.670,00 €.

En contrepartie, l'attribution de compensation versée à la commune par Fumel-Vallée sera majorée de **4.670,00 €** et s'élèvera donc en 2017 à **689.869,00 €**.

* **Au CA 2016**, le reversement par Fumel Communauté du fonds de péréquation des ressources intercommunales au bénéfice de la ville de FUMEL a été de **91.716,00 €**. Toutefois cette décision échappe à la commune et relève du conseil communautaire. La prévision du BP 2017 s'élève à **37.000,00 €**.

L'année 2017 correspond à la dernière des trois tranches de réduction des concours financiers de l'Etat aux Collectivités. Toutefois, la ponction additionnelle sur la DGF devrait être divisée par deux pour l'effort du bloc communal.

Au moment de la préparation du budget 2017, le montant de la DGF n'était pas connu.

*** Produits des services**

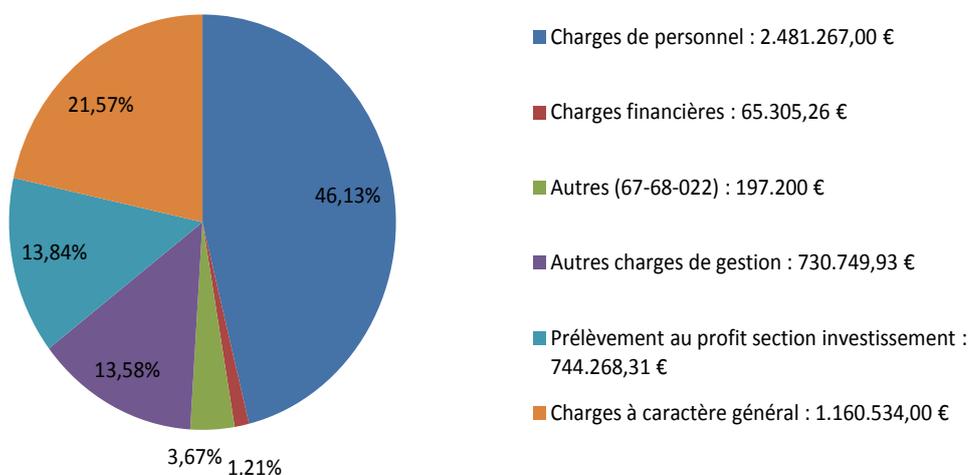
Chapitre	CA 2016	BP 2016 + DM
70	495.356,58	410.460,00

La principale recette provient des entrées du Château de Bonaguil : **395.592,50 €** en 2016.

La baisse des provisions de recettes en 2017 s'explique par la diminution des recettes de garderie et cantine dans les écoles suite à la baisse des effectifs et le non remboursement du syndicat des sports pour l'entretien des infrastructures par la commune de Fumel.

III. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

**BP 2017
RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (en %)**



Compte Administratif 2016

On note une augmentation des charges de fonctionnement de **91.431,84 %** qui s'explique pour l'essentiel par des écritures d'ordre budgétaire liées aux différentes cessions de l'actif en 2016.

☞ **Charges de personnel**

La masse salariale est contenue avec une baisse **de 2,42 %** en 2016 soit près de **56.664,00 €**. Cette maîtrise de la masse salariale se poursuit en 2017 avec une prévision budgétaire établie à **2.481.267,00 €**.

☞ **Charges à caractère général**

CA 2016 : on enregistre une hausse significative des dépenses en énergie et électricité de **29.565,00 €**.

La baisse des effectifs dans les écoles entraîne une baisse du compte alimentation. En revanche la mise en place des nouveaux rythmes scolaires accroît fortement les dépenses payées aux prestataires.

Cette maîtrise des dépenses à caractère général devrait se poursuivre en 2017 avec une prévision établie à **1.160.534,00 € (soit 21,57 % des dépenses)**.

☞ **Autres charges de gestion**

La subvention d'équilibre versée au CCAS de Fumel est en légère augmentation et s'élève à **139.097,93 € soit + 2.949,03 € / 2016**.

La ville de Fumel doit désormais verser une contribution à Fumel Vallée du Lot qui assure à la place de l'Etat l'instruction des autorisations d'urbanisme (**12.951,53 €**). Cette somme est en légère baisse grâce à la fusion des deux intercommunalités (- **2.310,47 €**).

☞ **Charges financières**

Les charges financières liées au remboursement des intérêts de l'emprunt ont baissé de **13,28 % en 2016 soit - 11.668,38 €**. Cette baisse fait suite au désendettement constant de la ville. Cette tendance devrait se poursuivre en 2017, avec une prévision moindre (- **20.743,87 €**).

IV. SECTION D'INVESTISSEMENT

BP 2017 : Principales Opérations nouvelles (en dépense)

N°	Nature du programme	Montant en €
238	« Opération façade »	10.000,00
253	Voie verte	27.000,00
277	Etude Aménagement Avenue Usine	250.000,00
278	Falaise boulodrome	10.000,00
279	Espace couvert activités périscolaires	260.000,00
290	Eclairage public	70.000,00
291	Voirie	344.000,00
292	Matériel de transport	35.000,00
293	Bâtiments communaux	124.470,00
294	Bâtiments scolaires	31.000,00
295	Matériel informatique et bureautique	30.100,00
296	Matériel divers	54.900,00
297	Mobilier	7.000,00
298	Terrain	6.000,00
299	Centre médico psycho pédagogique	42.000,00

Emprunt 2017 :

Le montant prévisionnel de l'emprunt nécessaire en 2017 pour équilibrer la section d'investissement s'élève à **305.909,67 € ***.

Il sera affecté de la façon suivante :

131.670,72 €	- Espace couvert activités périscolaires Jean Jaurès.
32.000,00 €	- CMPP
70.000,00 €	- Eclairage public
72.238,95 €	- Projet Avenue de l'Usine

* Celui-ci comprend un prêt de la CAF à zéro % **de 33.912,00 €** versé en complément d'une subvention de **33.912,00 €** pour la réalisation de l'espace couvert pour les activités périscolaires à Jean Jaurès.